

Copie de la résolution no C.M. 23-11-302 adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse à une séance régulière tenue le 22 novembre 2023.

OBJET: CALENDRIER DES SÉANCES 2024

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Régis Fortin,
appuyé par Mme Nadia Vallières
et résolu

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC de Bellechasse pour 2024 qui se tiendront à compter de 20 h 00 au 100, Monseigneur-Bilodeau à Saint-Lazare-de-Bellechasse :

Mercredi, le 17 janvier 2024	Mercredi, le 10 juillet 2024
Mercredi, le 21 février 2024	Mercredi, le 18 septembre 2024
Mercredi, le 20 mars 2024	Mercredi, le 16 octobre 2024
Mercredi, le 17 avril 2024	Mercredi, le 27 novembre 2024
Mercredi, le 15 mai 2024	Mercredi, le 11 décembre 2024
Mercredi, le 19 juin 2024	

Adopté unanimement.

Donnée à Saint-Lazare, le 23 novembre 2023

Anick Beaudoin

Anick Beaudoin, directrice générale